

*Téléphone : 03.82.83.08.01*

*E-mail :* [*secretariat@cattmomes.com*](mailto:secretariat@cattmomes.com)

*Site Internet : www.cattmomes.fr*

Siège : 3, Rue Jacqueline Auriol

57570 CATTENOM

**Les Catt’Mômes**

**Centre Socio-Educatif**

|  |
| --- |
| Cattenom, le 05 Mai 2023 |

Madame, Monsieur,

Le moment est venu d’inscrire vos enfants pour la rentrée **2023/2024**, au Périscolaire et Mercredis récréatifs.

**A noter :**

Le dossier d’inscription est disponible sur notre site internet et pourra être complété en format informatique.

Vous pouvez également demander la version informatique aux adresses mails de chaque structure.

Le dossier d’inscription dûment rempli et accompagné des pièces justificatives doit être retourné en format papier pour **le 22.05.2023 dernier délai**, dans la boite aux lettres du site d’inscription.

**Tout dossier déposé en retard ou incomplet ne sera pas traité de la même manière**.

**NOUVEAUTE !!** Le dossier d’inscription est constitué :

→ **Pour les adhérents actuels** : D’une fiche de renseignements (reprenant toutes les informations de la famille) extraite du portail famille (spécimen en annexe), **datée et signée sur l’honneur**

→ **Pour les nouveaux adhérents** : D’une fiche d’inscription recto verso à compléter et à signer, incluant les informations qui vous concernent ainsi que les modes d’inscriptions prévisionnels que vous souhaitez pour votre enfant (périscolaire et mercredis récréatifs),

**Pour tous :**

→ D’une fiche sanitaire de liaison recto verso à compléter et à signer par enfant,

→ D’une fiche autorisation parentale à compléter et à signer.

**A votre disposition également sur notre site internet et sur les structures :**

→ Le règlement des adhérents est la garantie du bon fonctionnement de vos liens avec la structure qui accueille votre enfant tout au long de l’année. Aussi, nous vous invitons à le lire attentivement, à vous y conformer et à le conserver.

Pour toute résiliation d’une inscription régulière, un courrier de justification (déménagement, perte d’emploi …) devra parvenir au Président de l’association un mois avant ladite annulation. Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté, les deux premiers mois seront facturés selon le mode d’accueil initialement prévu.

Après avoir réceptionné votre dossier complété, nous vous ouvrirons l’’accès au portail pour la saison 2023/2024 qui vous permettra d’inscrire vos enfants. Pour les nouveaux adhérents, un lien de connexion vous sera envoyé à réception du dossier.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de bien vouloir accepter Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Magalie PEDRAZANI

Directrice